

**La directrice de la prospective  
et des études**

Prospective et Etudes/21001013-AC/SMN  
Affaire suivie par :  
Anne CHOBERT  
Tél : 01 82 53 80 07  
Mél : [urbanisme@iledefrance-mobilites.fr](mailto:urbanisme@iledefrance-mobilites.fr)

Paris le **13 AVR. 2021**

**Monsieur Jean-Philippe LUCE  
Maire  
HÔTEL DE VILLE  
2 avenue Paul Vaillant-Couturier  
78390 BOIS-D'ARCY**

**Lettre recommandée avec accusé de réception** 2C 154 142 9282 8

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 29 janvier 2021 et reçu le 4 février 2021, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bois-d'Arcy, arrêté par le conseil municipal le 19 janvier 2021.

Île-de-France Mobilités est attentive à la compatibilité des PLU avec le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, le PDUIF fixe un cadre de réglementation en matière de normes de stationnement. Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement des PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparaît que le règlement du projet de PLU révisé de la commune de Bois-d'Arcy est globalement compatible avec les prescriptions et/ou recommandations du PDUIF. Il appelle toutefois quelques observations de la part d'Île-de-France Mobilités qui sont explicitées dans le tableau d'analyse joint à ce courrier.

Pour toute question relative à ce tableau, vous pouvez contacter les services d'Île-de-France Mobilités à l'adresse courriel suivante : [urbanisme@iledefrance-mobilites.fr](mailto:urbanisme@iledefrance-mobilites.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.

**La cheffe du département  
études et PDUIF  
par délégation**

  
**Anne SALONIA**

*PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de PLU arrêté avec le PDUIF*